



23% d'énergies renouvelables à l'horizon 2020

- 4 porter à au moins 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à l'horizon 2020
- 4 L'éolien représente entre un tiers et un quart de cet objectif
- 4 Il s'agit de passer de 3 400 MW à 25 000 MW dont 6 000 MW en mer
- 4 6 000 éoliennes supplémentaires devront être installées, soit trois fois plus qu'actuellement
- 4 Jusqu'en 2020, il faudra alors assurer un rythme annuel de développement d'environ 2 000 MW
- 4 Le parc éolien français fournira en 2020 10% de l'électricité de notre pays
- 4 60 000 emplois peuvent être créés par la seule filière éolienne d'ici 2020.



Le parc éolien français

Capacité installée

Fin 2008, 3 404 MW installés soit environ 2 400 éoliennes (dont 400 dans les DOM-COM) et un peu plus de 350 parcs éoliens répartis sur l'ensemble du territoire (France métropolitaine et DOM).

Permis de construire accordés

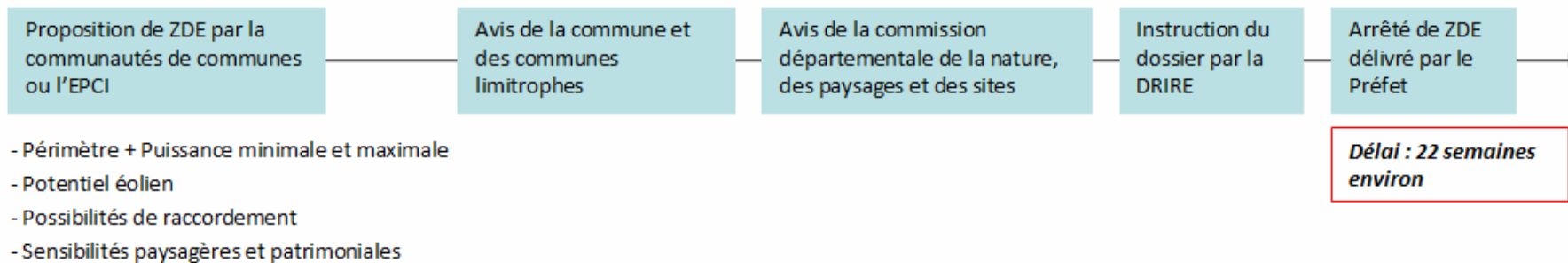
Au 1^{er} mars 2009, d'après le suivi réalisé par SER-FEE auprès de ses adhérents, environ 5 000 MW de permis de construire auraient été accordés

Projets en cours d'instruction

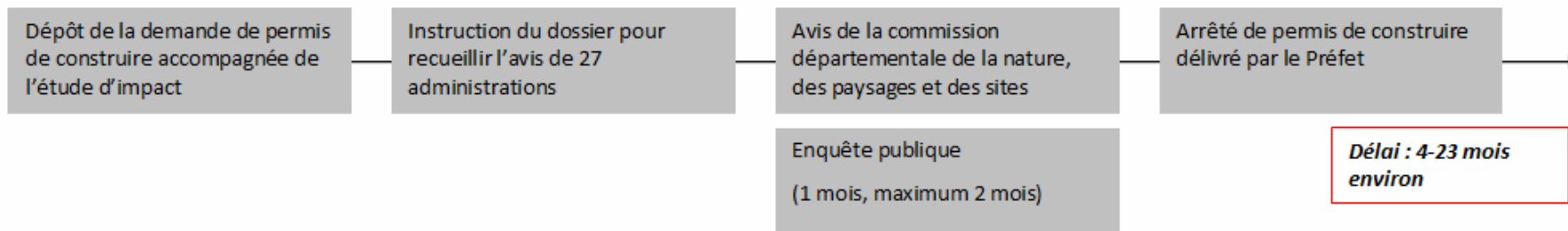
4780 MW (source : SER-FEE)

L'essentiel des projets, sur terre comme en mer, qui permettront d'atteindre ces objectifs sont à ce jour identifiés.

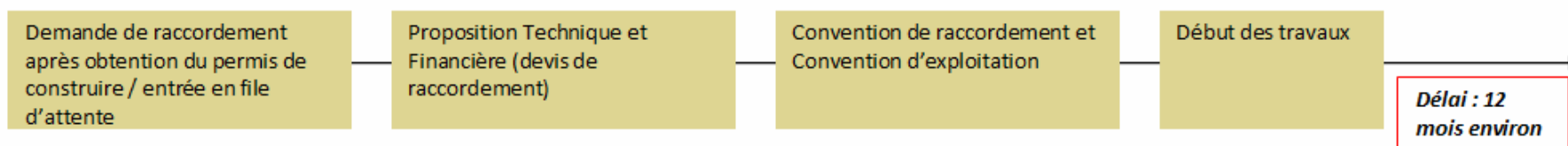
La création d'une Zone de Développement de l'Eolien



La procédure de demande de permis de construire



La demande de raccordement (en parallèle de la demande de permis de construire)



L'autorisation d'exploiter, la demande de certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat et la signature du contrat d'achat (en parallèle de la demande de permis de construire)

